



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 novembre 2003
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2004
23-30 janvier 2004
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population
Programme multinational du FNUAP (2004-2007)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé	2
II. Programme multinational pour 2004-2007	3
A. Généralités	3
B. Objectifs du programme multinational : renforcer la concertation, les cadres de développement et les processus de programmation dans les principaux domaines d'activité	5
1. Liens entre population, pauvreté et développement	6
2. Amélioration de la qualité des services de santé génésique	6
3. Répondre aux besoins des adolescents et des jeunes	7
4. Prévention de l'infection par le VIH	7
5. Aborder la parité et l'égalité des sexes, ainsi que les droits de l'homme dans des contextes culturels différents	7
III. Plan de gestion	9
A. Liens entre les programmes	9
B. Édification des capacités et choix d'un organisme d'exécution	11
C. Contrôle et évaluation	11
IV. Recommandation	12
Annexe	
Programme multinational 2004-2007 et ses liens avec le PFP 2004-2007	13



I. Résumé

1. Le programme multinational proposé pour 2004-2007 doit aider les pays à se doter des capacités voulues pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et mener à bien l'examen quinquennal de son exécution (CIPD+5). Il est centré sur un objectif et repose sur une évaluation approfondie des besoins des pays et sur le recensement de ceux qui peuvent être le mieux satisfaits par des initiatives et échanges interrégionaux ou régionaux, qui renforcent et stimulent les capacités nationales et ouvrent des perspectives neuves pour la réalisation des objectifs de la CIPD au niveau national.

2. Le programme comprend cinq volets complémentaires et liés : un programme interrégional et des programmes régionaux pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, pour les États arabes et l'Europe, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les programmes régionaux se rapportent à des questions de programme et d'exécution. Les activités interrégionales permettent une analyse globale des tendances et des problèmes nouveaux et la mise au point de cadres, modèles et outils conceptuels applicables à plusieurs pays. Ainsi, tous les pays tirent profit des démarches novatrices recensées, des enseignements de l'expérience et des analyses effectuées aux niveaux régional et interrégional. Qui plus est, le programme multinational favorise la cohérence des stratégies et des activités de perfectionnement professionnel.

3. Le programme proposé est conforme aux objectifs et aux produits du plan de financement pluriannuel (PFP) du FNUAP (voir annexe) et s'inscrit dans la lignée de la nouvelle orientation stratégique du FNUAP, définie dans le cadre du processus de transition du Fonds. Il est centré sur trois domaines d'activité : la santé génésique, les stratégies de population et de développement et l'égalité des sexes.

4. La nouvelle orientation stratégique du FNUAP doit renforcer la contribution à la réalisation des objectifs de développement, améliorer l'utilisation des ressources et donner plus d'efficacité à ses interventions. Il devrait donc adopter une conception de la programmation plus stratégique et davantage centrée sur l'établissement d'alliances. Il devrait servir de catalyseur pour stimuler et orienter l'utilisation des ressources des gouvernements et des autres partenaires du développement pour promouvoir et mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD. Le FNUAP doit donc faire connaître et partager les enseignements de l'expérience, afin d'améliorer l'efficacité des programmes de pays et d'en étendre la portée.

5. Pour mener à bien cette stratégie, le programme multinational s'attachera à acquérir et à rapprocher les compétences et l'expérience techniques nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'activités et de services pouvant servir de modèles. Il aura pour principal objectif de promouvoir la recherche, les idées et les expériences novatrices, l'établissement de réseaux et la diffusion de l'information afin de multiplier les expériences transposables, les pratiques optimales et les enseignements de l'expérience susceptibles d'être adoptés et appliqués en plus grand par les gouvernements, les donateurs et la société civile. Cette stratégie s'est avérée économique, dans la mesure où elle évite les doublons et réduit les dépenses de fonctionnement au niveau national.

6. L'objectif général du programme multinational est de renforcer la concertation, les cadres de développement et les processus de programmation en traitant des problèmes précis dans cinq grands domaines d'activité : la population, les liens entre pauvreté et développement, l'amélioration de la qualité des services de santé génésique; la prise en compte des besoins des adolescents et des jeunes; la prévention de l'infection par le VIH; la parité et l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme dans différents contextes culturels. Vers cet objectif, on mènera des activités de sensibilisation visant à promouvoir les partenariats en se fondant sur les résultats obtenus dans chacun des domaines d'activité et à favoriser l'instauration d'un environnement propice à la réalisation des objectifs de la CIPD.

7. Le programme multinational s'inspire des enseignements tirés du précédent (2000-2003), dont l'analyse figure dans le document DP/FPA/2004/3/Add.1, mais il adopte une stratégie plus globale et est centré sur un nombre limité de domaines d'activité. Il devrait faciliter grandement le recensement, la collecte et la réalisation d'expériences transposables, qui permettront au FNUAP de renforcer les partenariats et de faciliter la mise en oeuvre des stratégies nationales de promotion des objectifs de la CIPD.

8. Le programme s'appuiera sur un plan de gestion visant à optimiser les relations et la collaboration entre les programmes interrégionaux et régionaux et à assurer au mieux le contrôle et l'évaluation des projets, ainsi que le contrôle de la qualité de l'élaboration et de l'exécution des projets et de la sélection des organismes partenaires. Le FNUAP propose de financer un programme multinational à raison de 226 millions de dollars, dont 124 seront prélevés sur les ressources ordinaires et 102 proviendront d'autres ressources, dans la mesure où elles pourront être dégagées.

II. Programme multinational pour 2004-2007

A. Généralités

9. Le programme multinational est centré sur un objectif et sur une évaluation approfondie des besoins des pays, qui demeurent au coeur des activités d'assistance du FNUAP, et sur le recensement des besoins qui peuvent être satisfaits uniquement ou optimalement par des actions multinationales. Ses priorités ont été établies à l'issue de consultations menées dans l'ensemble de l'institution et répondent au besoin d'améliorer la cohésion entre les niveaux de programmation et les domaines d'activité, ainsi que la sélectivité et la précision des objectifs. Il met à profit les enseignements de l'expérience pour élaborer une stratégie globale, axée sur un nombre limité de domaines auxquels seront affectées toutes les contributions, qu'il s'agisse des ressources de base ou d'autres. Il est conforme aux objectifs et aux produits du PFP et à l'orientation stratégique du FNUAP. Il devrait faciliter grandement le recensement, la collecte et la réalisation d'expériences transposables, qui permettront au FNUAP d'établir des partenariats et de faciliter la mise en oeuvre des stratégies nationales de promotion des objectifs de la CIPD.

10. Le FNUAP propose à cette fin d'appuyer pour la période 2004-2007 un programme multinational d'un montant de 226 millions de dollars (soit environ 15 % des ressources disponibles), dont 124 seront prélevés sur les ressources

ordinaires et 102 proviendront de cofinancements ou d'autres ressources, y compris ordinaires, dans la mesure où elles pourront être dégagées.

11. L'affectation prévue pour les ressources est présentée dans les tableaux 2 et 3. L'essentiel de celles du programme multinational vise à améliorer la capacité d'action dans les domaines prioritaires définis à la section II.B. Ces fonds seront largement impartis à d'autres organismes des Nations Unies, à des organisations non gouvernementales et à d'autres participants à l'exécution du programme.

12. Le tableau 3 montre que, conformément au PFP, le programme multinational sera axé sur trois domaines d'activité : la santé génésique, les stratégies de population et de développement et l'égalité des sexes. La plupart des produits escomptés supposent néanmoins l'adoption de stratégies s'étendant à l'ensemble des domaines. Chaque produit contribue à la réalisation d'un résultat précis du PFP. Les jeunes seront une priorité du programme multinational, ce qui mettra le FNUAP et ses partenaires mieux à même de traiter les questions relatives aux adolescents. Cela s'est avéré un des moyens les plus efficaces d'atteindre les objectifs de la CIPD. Les droits de l'homme, les inégalités de sexe, la culture, la prévention du VIH et les questions humanitaires seront traités dans l'ensemble du programme. Les activités des programmes régionaux et interrégionaux s'inscriront dans ce cadre afin d'appuyer les programmes de pays.

13. Le programme multinational pour 2004-2007 sera axé sur un noyau de mesures et d'objectifs nécessitant l'adoption d'une méthode commune, afin de mieux promouvoir le programme d'action de la CIPD et les OMD pour le développement (OMD). L'objectif est de renforcer la concertation, les cadres de développement et les activités de programmation en traitant les priorités et les problèmes relatifs à cinq domaines d'activité : a) liens entre population, pauvreté et développement; b) amélioration de la qualité des services de santé génésique; c) prise en compte des besoins des adolescents et des jeunes; d) prévention de l'infection par le VIH; e) parité et égalité des sexes et droits de l'homme dans différents contextes culturels. Vers cet objectif on mènera des activités de sensibilisation visant à promouvoir les partenariats en se fondant sur les résultats obtenus dans chacun des domaines d'activité et à favoriser l'instauration d'un environnement propice à la réalisation des objectifs de la CIPD. Le programme multinational facilitera ainsi la mise en oeuvre des stratégies du PFP relatives à la concertation et à la sensibilisation, de même que la promotion de partenariats favorables à l'application du programme d'action de la CIPD.

Tableau 1

Affectation prévue pour les ressources du programme multinational 2004-2007

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Interrégional	71	40	111
Afrique	19	36	55
Asie et Pacifique	12	18	30
États arabes et Europe	11	4	15
Amérique latine et Caraïbes	11	4	15
Total	124	102	226

Tableau 2
Projet de ventilation des ressources par domaine et par source de financement
 (En millions de dollars des États-Unis)

<i>Domaine</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé génésique	60	86	146
Stratégies de population et de développement	48	8	56
Égalité des sexes	16	8	24
Total	124	102	226

B. Objectifs du programme multinational : renforcer la concertation, les cadres de développement et les processus de programmation dans les principaux domaines d'activité

14. Conformément à son orientation stratégique, le FNUAP est résolu à adopter des démarches plus efficaces pour la santé génésique, la parité des sexes et les stratégies de population et de développement. Ces démarches serviront d'assise à la promotion de partenariats qui mobiliseront mieux les contributions et favoriseront l'augmentation des ressources afin d'appliquer le programme d'action de la CIPD et d'atteindre les OMD. En matière de développement, il faut non seulement que la base de connaissances soit actualisée mais aussi que les organes de développement fournissent des exemples probants des pratiques optimales afin d'en démontrer l'efficacité et de catalyser les progrès accomplis. Les consultations avec les parties prenantes ont mis en évidence la nécessité d'adopter des méthodes conceptuelles novatrices, des stratégies précises et des modèles d'action éprouvés afin de régler les problèmes existants. Le processus d'examen du programme multinational a également mis l'accent sur la nécessité d'adopter une conception institutionnelle commune des principaux thèmes, concepts et problèmes naissants, conformément à l'orientation stratégique du Fonds. Le programme multinational contribuera nettement à aider le FNUAP à renforcer ses compétences particulières et sa spécialité et à améliorer son efficacité, en étoffant son registre d'arguments probants à l'appui des activités de décision et de programmation.

15. Dans ce contexte, un objectif transcendant sera de recenser, rassembler et élaborer de meilleures méthodes dans les domaines essentiels par la recherche et l'analyse, l'amélioration de la qualité des données, l'évaluation des résultats, le raisonnement stratégique, les discussions techniques, le partage du savoir et le renforcement des capacités. Les méthodes avérées et éprouvées qu'on applique aux problèmes graves seront étendues et serviront à l'élaboration de mesures. Ces actions faciliteront l'instauration de partenariats avec d'autres agents de développement – gouvernements, donateurs ou société civile – et amélioreront l'efficacité de l'action menée au niveau des pays et des collectivités. L'importance accordée dans le programme multinational à l'amélioration des capacités de concertation et d'action s'étendra aux programmes régionaux et interrégionaux et encouragera aussi l'intégration d'activités dans tous les domaines du programme. Le renforcement des capacités revêtira donc une importance particulière dans la mise en oeuvre de chacune de ces priorités.

1. Liens entre population, pauvreté et développement

16. Le FNUAP est résolu à extirper la pauvreté en réalisant les OMD. Conformément à son mandat et vu ses compétences particulières, le programme multinational contribuera à cet effort en s'appuyant sur les faits pour aider à élaborer et à mettre des mesures, plans et stratégies englobant les questions démographiques dans les processus de développement humain durable et favorisant une croissance économique soutenue. Les résultats suivants sont escomptés :

a) Cadres et modèles nets et conceptuels qui, liant la dynamique de la population, la santé génésique (y compris le VIH/sida), les droits de l'homme et l'égalité des sexes à la pauvreté, serviront dans les cadres politiques nationaux et mondiaux et en particulier dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP);

b) Bases de données commodes et actualisées sur la population, la santé génésique et l'égalité des sexes servant aux décisions et à la programmation, et notamment à l'établissement de rapports sur les OMD et au contrôle du PFP. Elles regrouperont les résultats des recensements et des enquêtes ainsi que les méthodes novatrices, qualitatives et rentables. Une attention particulière sera accordée à la morbidité génésique (notamment les fistules et les infections de l'appareil génital);

c) Méthodes de mesure de la rentabilité de l'investissement dans les interventions de santé génésique;

d) Meilleure connaissance des conséquences politiques des processus migratoires, du vieillissement de la population et des problèmes écologiques liés aux changements démographiques.

2. Amélioration de la qualité des services de santé génésique

17. Le FNUAP est l'organisme chef de file des Nations Unies pour la promotion du programme de la CIPD ayant trait à la santé génésique et aux droits procréatifs. La réalisation des OMD visant à améliorer la santé maternelle et à lutter contre le VIH/sida dépendra, dans une grande mesure, de l'amélioration de la qualité des services et produits de santé génésique. Malgré les progrès considérables dans la mise en oeuvre du programme de santé génésique de la CIPD, la fourniture de soins de qualité en la matière laisse à désirer. Le programme multinational traitera ces problèmes et contribuera aux efforts de l'ensemble des institutions par les produits suivants :

a) Renforcement des stratégies visant à donner aux collectivités, aux femmes et aux jeunes les moyens d'exiger des services d'hygiène sexuelle et de santé génésique de qualité;

b) Arguments probants démontrant les conséquences sociales et économiques de l'intégration de volets relatifs à la santé génésique et aux droits procréatifs dans la réforme de la santé et dans les stratégies relatives à ce secteur;

c) Stratégies efficaces de fourniture des composantes prioritaires des services de santé génésique, notamment l'existence de produits de santé génésique de qualité et l'accès à ces produits;

d) Meilleure prise en charge des besoins de santé génésique dans les situations d'urgence et après un conflit.

3. Répondre aux besoins des adolescents et des jeunes

18. Il est indispensable de travailler avec les jeunes pour réaliser les objectifs de la CIPD. Lors du précédent programme multinational, le FNUAP a abandonné une conception assez étroite de l'hygiène sexuelle et de la santé génésique pour en adopter une qui tient compte des besoins réels des adolescents. Cela a mis en évidence le désarroi des jeunes les plus vulnérables et la nécessité d'améliorer les stratégies suivies pour travailler avec eux. Lors du programme multinational 2004-2007, le FNUAP élaborera donc des stratégies fondées sur les faits pour mieux accéder à ces groupes. En ce qui concerne les besoins et les droits des adolescents et des jeunes, le Fonds s'attachera à renforcer les capacités pour élaborer des politiques et programmes tenant compte de l'égalité des sexes, une attention particulière étant accordée à certains groupes prioritaires. Le programme multinational donnera les produits suivants :

- a) Stratégies de prévention du mariage précoce et de promotion de la santé génésique et des droits procréatifs chez les adolescentes mariées;
- b) Mesures éprouvées répondant aux besoins des réfugiés adolescents et des jeunes déplacés;
- c) Stratégies visant à travailler avec les garçons et les jeunes hommes pour promouvoir l'égalité et la parité des sexes, ainsi que la santé génésique et les droits procréatifs.

4. Prévention de l'infection par le VIH

19. La décision d'accorder une attention particulière à la prévention du VIH a permis de préciser les domaines sur lesquels le FNUAP concentrera ses efforts. Des difficultés persistent pour réaliser l'intégration et surmultiplier les efforts de prévention en faisant participer les services d'hygiène sexuelle et de santé génésique et des collectivités. La situation des principaux groupes ciblés doit être traitée plus efficacement par une logique multisectorielle et des initiatives interinstitutionnelles. Le programme multinational donnera les produits suivants :

- a) Stratégies de programmation globale en matière de préservatifs (offre, demande, emploi, environnement et accès) dans les programmes de santé génésique, notamment la protection mixte;
- b) Méthodes efficaces et capacités renforcées visant à surmultiplier les efforts de prévention du VIH chez les jeunes et les femmes enceintes et leurs partenaires;
- c) Meilleure prise en charge des droits et besoins des femmes et adolescentes séropositives en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique.

5. Aborder la parité et l'égalité des sexes, ainsi que les droits de l'homme dans des contextes culturels différents

20. Il faut mettre en oeuvre des politiques et programmes plus efficaces pour promouvoir la parité et l'égalité des sexes et mettre en évidence l'importance des questions culturelles et religieuses pour la promotion des objectifs de la CIPD. Le très grand nombre de cas de violence sexiste, leur coût personnel, économique et social, leurs conséquences pour l'hygiène sexuelle et la santé génésique, la mortalité et la morbidité maternelles et la transmission du VIH et des maladies sexuellement

transmissibles exigent l'adoption de politiques et de mesures plus efficaces. Le FNUAP a donc lancé dans ces domaines des initiatives qui devraient donner les produits suivants :

- a) Meilleure compréhension des paramètres culturels qui définissent les droits des femmes et les droits fondamentaux, ainsi que de la nécessité d'en tenir compte lors de l'élaboration des programmes de santé génésique dans des contextes culturels différents;
- b) Conception de la programmation fondée sur les droits;
- c) Stratégies efficaces de lutte contre la violence sexuelle, en particulier lorsqu'elle touche les jeunes femmes;
- d) Méthodes de mesure de la rentabilité de l'investissement dans l'émancipation des femmes et dans l'égalité des sexes;
- e) Techniques efficaces d'intégration de la parité et de l'égalité des sexes dans les budgets nationaux et dans les programmes d'action mondiaux, régionaux et nationaux.

21. Les activités de plaidoyer jouent un rôle plus important dans l'orientation stratégique du FNUAP. Le volet du programme multinational qui leur est consacré permettra de promouvoir les résultats et les modèles transposables obtenus dans les principaux domaines d'activité décrits plus haut et de les utiliser pour établir des partenariats plus efficaces en vue de réaliser les objectifs de la CIPD, qu'il permettra également de promouvoir à un niveau plus général par des activités de plaidoyer et des messages politiques. Il aidera en outre à résister aux campagnes de désinformation qui entravent la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Les produits suivants sont escomptés :

- a) Promotion des grands résultats et enseignements émanant des cinq domaines d'activité grâce au partage du savoir, ce qui permettra d'améliorer les programmes, de créer des partenariats et de mobiliser davantage de ressources pour la réalisation des objectifs de la CIPD;
- b) Stratégies de plaidoyer efficaces et éprouvées visant à promouvoir les objectifs de la CIPD, en particulier les droits et l'hygiène sexuelle et la santé génésique, et les liens entre la violence sexiste, le VIH/sida, la santé génésique et la pauvreté;
- c) Partenariats et alliances avec la société civile, les groupes de femmes et les organisations confessionnelles pour promouvoir les objectifs de la CIPD;
- d) Mobilisation de ressources pour atteindre les objectifs financiers de la CIPD, en particulier dans les pays donateurs, en créant et en encourageant des partenaires gouvernementaux, parlementaires, publics et médiatiques.

22. D'ici à la fin du programme, les progrès conceptuels et opérationnels accomplis permettront d'inscrire des recommandations spécifiques dans les cadres de développement nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi que dans les processus de programmation. Ces produits faciliteront aussi la concertation avec les gouvernements, les donateurs et la société civile, ce qui permettra de renforcer les partenariats et de mobiliser les ressources voulues pour atteindre les objectifs de la CIPD.

III. Plan de gestion

A. Liens entre les programmes

23. La bonne application du programme multinational pour 2004-2007 exigera des liens étroits et de la solidarité entre les programmes régionaux et interrégionaux. Il faudra aussi que les connaissances soient partagées à tous les niveaux pour que les stratégies, instruments et outils mis au point par le programme multinational soient idoines, applicables et utiles aux programmes de pays. Ceci est particulièrement important vu les soucis communs exprimés par les régions géographiques et le siège lors du processus consultatif.

24. À cette fin, on entreprendra la supervision centrale du programme et de l'application de ses résultats ainsi que le contrôle de qualité dans la conception des projets, la sélection des organismes partenaires et l'exécution des projets. On mettra au point des procédures internes renforcées pour une évaluation et un contrôle rigoureux des projets et pour promouvoir le partage de leurs résultats. Pour éviter d'avoir trop de projets, le programme se concentrera sur les produits précisés à la section II. On n'approuvera donc que les projets dont on peut attendre beaucoup pour la réalisation de ces produits. Les programmes tant interrégionaux que régionaux seront axés sur le même groupe de produits. C'est-à-dire que les deux niveaux du programme multinational (interrégional et régional) se concentreront sur un tronc commun de questions et de soucis, évoqué à la section II, avec des démarches et des responsabilités complémentaires.

25. Les activités interrégionales se concentrent sur les besoins, questions et échanges d'intérêt mondial ou organisationnel qui exigent des analyses, une recherche, une réflexion et un dialogue dans un cadre comparatif. S'agissant des questions de politique et de programmation du niveau mondial visant une même vision institutionnelle, c'est donc le siège du FNUAP qui jouera le rôle dirigeant. En consultation avec les équipes d'appui technique aux pays (EAP) et les bureaux de pays du FNUAP, il rendra opérationnels les produits tels que la mise au point de cadres conceptuels; le calcul du coût des investissements; le lancement de recherches sur les questions démographiques mondiales; et la mise au point d'une démarche pragmatique où les droits auront leur place.

26. D'autres produits du programme multinational exigeront une approche plus souple et plus solidaire mettant en jeu les programmes tant interrégionaux que régionaux. On citera : les services de santé génésique, la prévention du VIH, l'aide aux adolescents, les besoins à satisfaire en situation d'urgence, la définition des paramètres culturels s'agissant des droits des femmes et de l'homme et l'analyse des besoins en développement des capacités. Le programme interrégional résumera et énoncera les enseignements de l'expérience au FNUAP comme à l'extérieur et il les transmettra aux programmes régionaux et de pays, qui rendront compte de leur application pratique.

27. Les programmes régionaux sont surtout conçus pour traiter des besoins et des possibilités qui surgissent au niveau régional et pour appuyer directement les programmes de pays. Mais ils promeuvent aussi la recherche et l'échange de renseignements axés surtout sur les questions qui intéressent la région visée ainsi que sur les problèmes opérationnels. En outre, ils seront chargés de s'attaquer à des problèmes et de concevoir des stratégies qui exigent une démarche plus large ou

plus solidaire que ne le permet le niveau du pays, par exemple les contacts entre organisations de plusieurs pays. Ils seront aussi chargés de mettre au point des stratégies de développement des capacités à long terme pour leurs régions respectives. De plus, ils s'occuperont des besoins en formation et en plaidoyer propres à la région et de questions socioculturelles inédites et délicates. Ils intéresseront leurs régions respectives telles que la religion, la culture et les droits de l'homme en Amérique latine et dans les États arabes; les violences sexistes et l'excision féminine en Afrique et dans les États arabes; et l'amélioration de l'environnement politique pour les questions de population et de sexe en Asie. Enfin, ils s'associeront avec les institutions politiques et économiques régionales pour servir l'ordre du jour de la CIPD.

28. Conformément aux responsabilités énoncées dans le Programme d'assistance technique du FNUAP, les équipes d'appui aux pays (EAP) joueront un grand rôle pour synthétiser, analyser et diffuser les enseignements ou les pratiques optimales issus de l'expérience tant de pays que régionale. Les bureaux de pays seront chargés d'incorporer au niveau du pays les conclusions pertinentes du programme multinational. Les divisions géographiques et les EAP évalueront l'ensemble des modèles et des démarches issus du programme multinational aux deux niveaux de programme, mesurant leur efficacité dans des pays donnés et commentant leur pertinence et leur transposabilité à une échelle plus grande.

29. Le partage des connaissances étant un élément essentiel du programme multinational, on fera un effort concerté au siège et sur le terrain pour le promouvoir et pour diffuser, dans l'organisation et à l'extérieur, des modèles, outils, stratégies et politiques éprouvés afin que les pratiques optimales constatées puissent être appliquées en plus grand. Les résultats des projets seront systématiquement échangés entre eux et dans leur sein. De plus, le programme multinational promouvra l'échange de compétences et de connaissances et le transfert des technologies d'un secteur de programme à l'autre par le biais de publications telles que le *Rapport sur l'état de la population mondiale*, les applications en toile, les contacts et la mobilisation des ressources.

30. Le programme multinational servira aussi de cadre pour renforcer la coopération Sud-Sud. Les enseignements, pratiques optimales et modèles transposables émanant d'une région seront ainsi mieux diffusés et appliqués. Les EAP jouent un rôle important pour estimer, dans les pays en développement, l'existence de compétences techniques et de pratiques optimales et pour les mettre au premier plan. Et les programmes régionaux feront un effort explicite pour partager leurs expériences et compétences par la coopération Sud-Sud.

31. Pour appuyer les programmes de pays et les activités interinstitutions, les programmes interrégionaux et régionaux adapteront une approche coordonnée, avec interaction étroite à tous les niveaux. Les progrès conceptuels et opérationnels à un niveau seront saisis par le système pour servir aux niveaux mondial et régional, puis pour être transmis aux pays. Mais ces dispositifs ne réussiront que si les liens, les filières de communication et la cohésion entre les programmes interrégionaux, régionaux et de pays sont meilleurs qu'ils ne l'ont été.

B. Édification des capacités et choix d'un organisme d'exécution

32. Veiller à ce que le programme multinational et surtout son élément interrégional fassent appel aux ressources les plus productives et les plus neuves tout en édifiant la capacité des pays en développement est une des tâches les plus importantes à accomplir. Pour promouvoir durablement l'ordre du jour de la CIPD, il faut notamment pouvoir compter sur les efforts de développement des capacités dans les régions en développement.

33. Le programme multinational se concentrera sur un petit nombre de produits bien circonscrits et de projets. Cela permettra de choisir avec soin les partenaires d'exécution et d'impliquer activement le FNUAP dans le maintien des liens avec eux, ce qui assurera une application rapide et de qualité ainsi que l'adéquation des activités et des résultats aux besoins nationaux.

34. On s'occupera de l'édification des capacités et du choix de l'organe d'exécution selon les principes suivants : a) un effort systématique sera fait pour réduire l'exécution par le FNUAP afin d'agrandir le rôle des organes d'exécution qualifiés; b) chaque fois que possible, on donnera la préférence, pour exécuter les projets, aux organes ou institutions situés dans les régions en développement et de qualité comparable à ceux des pays développés; c) on donnera ultérieurement la priorité aux institutions régionales dont la capacité peut être accrue avec l'appui du programme multinational et des EAP et dont on peut de ce fait attendre les résultats souhaités; d) parmi les organismes des régions développées, on donnera la préférence à ceux qui se concentrent sur le développement des capacités et le transfert des connaissances aux pays en développement; e) un élément de développement des capacités sera introduit dans le projet par la mise au point de mécanismes précis de transfert et d'échange des connaissances; et f) l'oeuvre des organismes d'exécution ayant déjà travaillé avec le FNUAP sera rigoureusement évaluée.

C. Contrôle et évaluation

35. On mettra au point un plan détaillé de contrôle et d'évaluation à double objectif : a) évaluer les progrès réalisés vers les produits du programme et, s'il le faut, faire des corrections en temps utile; et b) déterminer si les produits dans leur ensemble donnent ce qu'on en attend et contribuent ainsi à la réalisation des résultats et des buts du FNUAP énoncés dans le PFP.

36. Dans les programmes régionaux et interrégionaux, les activités de contrôle évalueront les progrès accomplis par chaque projet et sa contribution à la réalisation du produit du programme multinational en cause. Cette évaluation renseignera aussi sur la complémentarité et la collaboration entre le siège et le terrain quant aux objectifs et aux secteurs organiques du programme multinational.

37. La première tâche du processus de contrôle et d'évaluation sera de veiller à ce que, lors de l'approbation du projet, les résultats visés sont bien liés au produit envisagé du programme multinational. Les projets interrégionaux et régionaux comporteront une description de leurs processus de contrôle et d'évaluation. Leur progrès vers la réalisation des résultats prévus et leur contribution aux produits du programme multinational seront évalués chaque année. On mettra l'accent sur l'obtention de résultats et non pas sur la seule exécution d'activités.

38. Lors des réunions annuelles de planification régionale, les bureaux de pays et les EAP évalueront les projets tant interrégionaux que régionaux, supputant leur adéquation pour la région ou le pays et révisant les stratégies et les procédures opérationnelles. Ces évaluations, qui seront incorporées dans l'examen annuel du programme multinational, amélioreront la connaissance institutionnelle et informeront tous les secteurs sur les progrès en cours.

39. Pour enrichir la base de connaissances du FNUAP sur la programmation de la population, on mesurera par des évaluations thématiques les avantages de stratégies choisies. De plus, on étudiera les aspects opérationnels des interventions de programmes de pays appuyées par le FNUAP pour identifier les pratiques optimales dans l'application des programmes.

40. Dans la dernière année du programme multinational, on mesurera la réalisation des produits prévus. Un aspect important de cet exercice sera l'évaluation des grands projets exécutés dans le cadre du programme multinational.

41. Plus précisément, le plan de contrôle et d'évaluation fera ceci :

a) Il fournira un cadre uniforme de contrôle et d'évaluation pour les programmes régionaux et interrégionaux;

b) Il formulera, contrôlera et évaluera les projets régionaux et interrégionaux selon la méthode du cadre logique;

c) Il mesurera la contribution des résultats des projets interrégionaux et régionaux aux produits des programmes multinationaux et aux résultats et buts du PFP;

d) Il fera participer les EAP et les bureaux de pays à la collecte et à l'analyse de renseignements sur l'adéquation et l'application pratique des produits du programme multinational aux programmes de pays;

e) Il fournira des renseignements pour évaluer systématiquement l'ensemble du programme multinational ainsi que les résultats de ses composantes;

f) Il améliorera, à l'aide de données de contrôle et d'évaluation fournies par différents participants à la gestion et à l'application des programmes, la qualité et l'impact du programme multinational.

IV. Recommandation

42. **La Directrice exécutive recommande que le Conseil d'administration approuve le programme multinational 2004-2007 proposé pour le FNUAP et exposé dans le document DP/FPA/2004/3 pour un montant de 226 millions de dollars dont 124 millions de dollars seront, dans la mesure du possible, programmés à partir des ressources ordinaires du Fonds. Le FNUAP cherchera à obtenir le solde de 102 millions de dollars par des modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, même ordinaires si possible. Cette estimation est fondée sur l'expérience, les tendances actuelles et des entretiens préliminaires avec les donateurs potentiels. La répartition envisagée des fonds en millions de dollars est la suivante : 111 pour le programme interrégional; 55 pour le programme régional pour l'Afrique subsaharienne; 30 pour le programme régional pour l'Asie et le Pacifique; 15 pour le programme régional pour les États arabes et l'Europe; et 15 pour le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.**

Annexe

Programme multinational 2004-2007 et ses liens avec le PFP 2004-2007

<i>Buts du PFP</i>	<i>Résultats du PFP</i>	<i>Produits du programme multinational</i>
1) Bonne santé génésique (y compris la planification familiale et la santé sexuelle) des couples et des individus durant leur vie	<p>i) Environnement politique favorable à la santé et aux droits génésiques</p> <p>ii) Accès accru à des services intégraux de santé génésique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arguments probants qui démontrent l'effet social et économique de l'incorporation de la santé génésique et des droits génésiques dans les réformes de santé et les approches pansectorielles 2. Stratégies pour empêcher le mariage précoce et promouvoir les droits et la santé génésiques chez les adolescentes mariées 3. Approches améliorées face aux besoins de santé sexuelle et génésique des femmes et adolescentes VIH positives 4. Meilleure compréhension des paramètres culturels qui définissent les droits des femmes et de l'homme ainsi que leurs implications pour élaborer des programmes de santé génésique dans divers contextes culturels 5. Existence, pour la programmation, d'une approche fondée sur les droits 6. Promotion, par le partage des connaissances, des résultats et enseignements importants issus des cinq secteurs organiques, d'où amélioration des programmes, établissement de partenariats et mobilisation de plus de ressources pour l'ordre du jour de la CIPD <p>1. Approches efficaces pour fournir les éléments prioritaires des services de santé génésique, dont l'existence de ressources idoines de haute qualité et leur accès</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Approches améliorées pour satisfaire les besoins de santé génésique en situation de crise et d'après conflit 3. Réactions fiables aux besoins des réfugiés adolescents et des jeunes déplacés 4. Stratégies de programmation systématique des préservatifs (fourniture, demande, emploi, environnement et accès) dans les programmes de santé génésique, y compris la protection double

		5. Approches efficaces et capacité renforcée pour accroître les efforts de prévention du VIH s'agissant des jeunes, des femmes enceintes et de leurs partenaires
	iii) La demande de santé génésique est renforcée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies améliorées pour mettre les collectivités, les femmes et les jeunes à même d'exiger des services de santé sexuelle et génésique de qualité 2. Stratégies pour travailler avec les garçons et les jeunes hommes à promouvoir l'égalité et l'équité de genre, la santé génésique et les droits génésiques
2) Les pays examinent les interactions entre la dynamique de la population, le développement durable et la pauvreté, y compris l'impact du VIH/sida	iv) Amélioration de l'utilisation des données de population ventilées par âge et par sexe	1. Bases de données actualisées et commodes sur la population, la santé génésique et le sexe, qui serviront à fixer les politiques et les programmes, y compris les rapports sur les objectifs du développement du Millénaire et le contrôle du PFP
	v) Les politiques, plans et stratégies nationaux, sous-nationaux et sectoriels tiennent compte des liens entre la population et le développement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadres et modèles conceptuels nets liant la dynamique de la population, la santé génésique, y compris le VIH/sida, et les droits des femmes et de l'homme à la pauvreté, et destinés aux cadres de politique nationaux et mondiaux, notamment les DSRP 2. Méthodologies de mesure de la rentabilité des interventions de santé génésique 3. Connaissance améliorée face aux implications de politique des processus migratoires, du vieillissement généralisé et des problèmes écologiques liés aux changements de la population 4. Stratégies de plaidoyer efficaces et éprouvées pour promouvoir l'ordre du jour de la CIPD, notamment droits et santé sexuels et génésiques, et liens entre la violence sexiste, le VIH/sida, la santé génésique et la pauvreté 5. Mobilisation de ressources pour atteindre les buts financiers de la CIPD, notamment dans les pays donateurs, en suscitant et en encourageant des appuis gouvernementaux, parlementaires, populaires et médiatiques

<i>Buts du PFP</i>	<i>Résultats du PFP</i>	<i>Produits du programme multinational</i>
3) L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont réalisées	vi) Les mécanismes institutionnels et les pratiques socioculturelles promeuvent et protègent les droits des femmes et des filles et favorisent l'équité sexuelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies efficaces face aux violences sexuelles, notamment à l'encontre des jeunes femmes 2. Méthodologies pour mesurer la rentabilité de l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre 3. Démarches efficaces pour intégrer l'équité et l'égalité de genre dans les budgets nationaux et dans les ordres du jour mondiaux, régionaux et nationaux 4. Partenariats et alliances avec la société civile, les groupes de femmes et les organisations confessionnelles pour promouvoir l'ordre du jour de la CIPD